



CFIS
de Loir-et-Cher
55 rue des Laudières
41350 VINEUIL

En venant de l'A10 sortie 17,
continuer sur D952A puis prendre D174 en direction de la rue des Laudières à Vineuil

Renseignements et inscription

Auprès de Véronique FABRY
Ingénieur d'études

Responsable administrative de l'IRJI François-Rabelais (UR 7496)
veronique.fabry@univ-tours.fr - 02 47 36 11 70

Date limite d'inscription : 7 novembre inclus

Inscription gratuite obligatoire pour les magistrats de la Cour d'appel d'Orléans, les Mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) de l'UDAF 41, les universitaires et les étudiants sur justificatif.

Frais d'inscription de :

140€ pour les avocats, les MJPM et assistant(e)s sociaux libéraux.

100€ pour les assistant(e)s sociaux hospitaliers, les MJPM des établissements de santé, social ou médico-social et les membres d'associations tutélaires, de défense des droits de l'homme et autres associations.

Tarif de groupe 6 à 10 personnes :

500€ pour les associations tutélaires et autres associations.

7 heures de formation reconnues

COLLOQUE

« Les Rendez-Vous blésois du Droit des majeurs protégés »
1^{er} rendez-vous

LA (MÉ)CONNAISSANCE DES DROITS DES MAJEURS PROTÉGÉS



PROGRAMME

Vendredi 14 novembre 2025

LA (MÉ)CONNAISSANCE DES DROITS DES MAJEURS PROTÉGÉS

8h30 - Accueil

9h00 - 9h20

PROPOS INTRODUCTIFS

M. Thierry LE PANSE,

Directeur général de l'Udaf de Loir-et-Cher,

Mme Véronique TELLIER-CAYROL,

Professeure de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Tours,

M. Georges ISABELLE,

Adjoint à la Direction en charge de la qualité à l'Udaf de Loir-et-Cher.

I – MIEUX CONNAÎTRE LES DROITS DES MAJEURS PROTÉGÉS

Présidence : M. Georges ISABELLE.

9h20 - 9h50

L'ÉTENDUE DES DROITS DES MAJEURS PROTÉGÉS

Mme Anne CARON-DEGLISE,

Avocate générale à la première chambre civile de la Cour de cassation.

9h50 - 10h05

LES MAJEURS PROTÉGÉS PAR EUX-MÊMES : DIFFUSION D'UN FILM D'ENTRETIENS

10h05 - 10h25

LES RAISONS DE LA MÉCONNAISSANCE DES DROITS DES MAJEURS PROTÉGÉS

M. Gilles RAOUL-CORMEIL,

Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Caen Normandie.

10h25 - 10h40 : Pause

10h40 - 11h00

LES ENJEUX, POUR LES MAJEURS PROTÉGÉS, DE LA CONNAISSANCE DE LEURS DROITS

M. Georges ISABELLE,

et Mme Caroline MORVANT,

Cheffe de service à l'Udaf de Loir-et-Cher.

11h00 - 11h20

LES ENJEUX, POUR LES MANDATAIRES JUDICIAIRES À LA PROTECTION DES MAJEURS (MJPM), DE LA CONNAISSANCE DES DROITS DES MAJEURS PROTÉGÉS

Mme Isabelle LEBERT, Préposée au Centre Hospitalier de Blois,

Mme Céline GRANGER, Mandataire individuelle à Blois

et Mme Dalel YANAT, Déléguée mandataire à l'Udaf de Loir-et-Cher

11h20 - 12h15

IÈRE TABLE RONDE : COMMENT CONNAÎTRE LES DROITS DES MAJEURS PROTÉGÉS ?

- La connaissance des droits par le MJPM, Mme Léna NICOL, Déléguée mandataire à l'Udaf de Loir-et-Cher et M. Pascal MARCADET, Directeur adjoint à l'Udaf de Loir-et-Cher,

- La connaissance des droits par la famille, M. Xavier RÉNIER, Administrateur de l'UNAF,

- La connaissance des droits par le majeur protégé, Mme Laura GUIBERT, Déléguée mandataire à l'Udaf de Loir-et-Cher et Mme Caroline DERIANO, Cheffe de service à l'Udaf de Loir-et-Cher.

DÉBAT ET QUESTIONS

12h15 - 14h00 : Pause déjeuner

II – MIEUX APPLIQUER LES DROITS DES MAJEURS PROTÉGÉS

Présidence : M. Gilles RAOUL-CORMEIL.

14h00 - 15h30

2ÈME TABLE RONDE : LA COLLABORATION AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Mme Noéline BRIOUL,

Cheffe du service social du Centre hospitalier de Blois,

Dr Éric BOISSICAT,

Psychiatre à Blois,

Mme Zazia SADEK,

Humanidom,

Mme Marie-Laure FERNANDES, Mme Aude LABESSE et Mme Julie DE MALEZIEU,

Déléguées mandataires à l'UDAF de Loir-et-Cher,

Mme Nathalie LETESSIER,

Chargée de projet MDPH de Loir-et-Cher.

DÉBAT ET QUESTIONS

15h30 - 15h45 : Pause

15h45 - 17h00

3ÈME TABLE RONDE : L'APPLICATION DES DROITS PAR LA JUSTICE

- La justice civile,

Me Laure THOMAS et Me Louis BODET,

Avocats au barreau de Tours,

- La justice pénale,

Mme Véronique TELLIER-CAYROL.

DÉBAT ET QUESTIONS

Mme Lucie-Anne MOREAU,

Magistrate à la Cour d'appel d'Orléans,

Me Laure THOMAS et Me Louis BODET,

Mme Anne CARON-DEGLISE,

M. Gilles RAOUL-CORMEIL

et Mme Véronique TELLIER-CAYROL.

17h00 - 17h15

PROPOS CONCLUSIFS

M. Slimane LAOUFI,

Chef du pôle régional Normandie Centre-Val de Loire du Défenseur des Droits.